



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

DELIBERATION N°2018.00118

PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS FRAPNA, LPO ET CEN - CONVENTIONS 2018

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHAVANNE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE,
M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE, M. Roland GOUJON,
Mme Siham LABICH, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Marc PETIT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 15 mai 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180403-D20180011810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180515

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS FRAPNA, LPO ET CEN - CONVENTIONS 2018

1- La Fédération de préservation de la nature de Rhône-Alpes (FRAPNA)

La FRAPNA est une association reconnue d'utilité publique depuis le 21 juin 1984. La FRAPNA Loire est agréée par les Ministères de l'Ecologie et du Développement Durable depuis le 11 février 1988, de l'Education Nationale depuis le 1^{er} janvier 1996. La FRAPNA Loire fédère une vingtaine d'associations du département.

La fédération joue un rôle essentiel d'information auprès des élus et du public en matière d'environnement. La FRAPNA est membre de FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE) qui fédère 3000 associations au niveau national et regroupe plus de 850 000 membres individuels.

La FRAPNA Loire dispose d'une capacité d'expertise du fait de l'existence de ces réseaux et de leur animation. Elle est de ce fait un partenaire de Saint-Etienne Métropole depuis de nombreuses années.

En 2018, cette association sollicite le concours financier de Saint Etienne Métropole pour mener à bien les projets suivants articulés autour des axes suivants détaillés dans le projet de convention ci-joint :

Axe 1- Sensibilisation des publics à l'écocitoyenneté

Ateliers éco-citoyennes : petits gestes grands changements

Accompagnement des écoles volontaires dans le cadre de la démarche « Ecole éco citoyenne et son quartier » conduite par Saint Etienne Métropole,

Poursuivre la démarche de sensibilisation des organisateurs d'évènements

Axe 2- La connaissance et la sensibilisation aux enjeux de la biodiversité

Réduction de l'utilisation des phytosanitaires sur les 3 bassins versants

Plan de gestion de la Réserve Naturelle des Gorges de la Loire

Atlas de la biodiversité communale

Accompagner les communes dans l'objectif de limiter les pollutions lumineuses

Appui à l'intégration de la Trame verte et bleue dans les politiques

Accompagnement de la démarche « 0 phyto » de Saint-Etienne Métropole

L'association propose d'envoyer chaque mois à Saint-Etienne Métropole une proposition d'article court avec illustration afin de valoriser ses actions mises en œuvre ou accompagnées par l'agence sur le site www.tousacteursduclimat.fr.

Compte tenu de l'intérêt communautaire des actions initiées par l'association ci-dessus décrites, Saint-Etienne Métropole propose de subventionner la FRAPNA à hauteur de 43 800 € pour 2018.

Ces subventions seront inscrites sur l'exercice budgétaire 2018 au budget cadre de vie et développement durable pour un montant de 40 000 € et au budget rivières pour un montant de 3 800 €.

2- La Ligue pour la protection des Oiseaux (LPO)

La Ligue pour la protection des oiseaux LPO est la première association de protection de la nature en France avec plus de 45 000 adhérents, elle s'appuie sur un réseau national dynamique et structuré par des délégations régionales et départementales telle que celle de la Loire. La LPO est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique. Ses objectifs sont la protection, la sauvegarde et la valorisation des oiseaux et de leurs milieux naturels.

En 2018, cette association sollicite le concours financier de Saint-Etienne Métropole pour mener à bien les projets suivants articulés autour des axes suivants détaillés dans le projet de convention ci-joint :

Axe 1 – Connaissance et valorisation de la biodiversité locale

Programme d'accompagnement des collectivités en faveur de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces publics
Expertise en matière de renaturation des cours d'eau
Réalisation d'un pré-atlas de la biodiversité des communes de l'Ondaine et des Gorges de la Loire

Axe 2 - Sensibilisation des publics à l'écocitoyenneté

Concevoir, coordonner et animer des enquêtes participatives
Intégrer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques
Participer à la constitution et au renforcement de la Trame Verte et Bleue

L'association enverra chaque mois à Saint-Etienne Métropole une proposition d'article court avec illustration pouvant valoriser les actions mises en œuvre ou accompagnées par l'agence sur le site www.tousacteursduclimat.fr.

Compte tenu de l'intérêt communautaire des actions initiées par l'association ci-dessus décrites, Saint-Etienne Métropole propose de subventionner la LPO à hauteur de 16 800 € pour 2016.

Ces subventions seront inscrites sur l'exercice budgétaire 2018 au budget cadre de vie et développement durable pour un montant de 13 000 € et au budget rivières pour un montant de 3 800 €.

3. Le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes

Fort de leur expérience de cinq ans de mise en pratique d'actions concrètes en faveur de la Trame Verte et Bleue, les élus de Saint-Étienne Métropole et les partenaires fédérés autour de cette dynamique ont élaboré conjointement un nouveau projet dès 2015.

Un programme d'actions « Contrat Vert et Bleu (CVB) » en faveur de la préservation et de la restauration de la Trame Verte et Bleue a été défini de manière partenariale entre Saint-Etienne Métropole et la région Auvergne-Rhône-Alpes, et validé par délibérations du

Conseil de Communauté le 10 septembre 2015 et de l'Assemblée régionale le 16 octobre 2015.

Saint-Etienne Métropole assure la mise en œuvre de ce programme qui comprend vingt-trois actions conduites par dix-sept porteurs de projets et maîtres d'ouvrage pendant cinq ans (2016-20). L'ensemble du programme d'actions porte sur un montant global de 7,3 M€ répartis en quatre volets et sur quarante-cinq communes.

Saint-Etienne Métropole doit pour conduire ce programme s'entourer de compétences multiples.

Le CEN, Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes, désigné CEN Rhône-Alpes, a pour objectif la conservation et la mise en valeur des richesses biologiques, écologiques et paysagères de la région Rhône-Alpes, afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de la collectivité » selon l'article 1^{er} de ses statuts du 22 avril 1987, modifiés le 10 août 1994 et le 22 mai 2007.

En 2018, cette association sollicite le concours financier de Saint Etienne Métropole pour conduire l'animation technique et scientifique du programme d'actions « Contrat vert et bleu » aux côtés de Saint-Etienne Métropole et de tous les partenaires du programme. L'objectif est d'apporter à Saint-Etienne Métropole les compétences techniques et scientifiques du CEN Rhône-Alpes dans la coordination globale du programme d'action pendant les cinq ans.

Pour mémoire, l'animation technique et scientifique visera particulièrement :

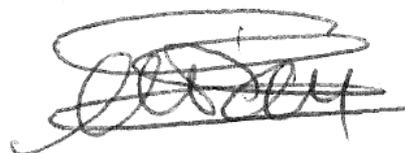
- en amont de certaines actions, la production d'un avis technique lors de la rédaction des cahiers des charges des différentes études et travaux planifiés dans le programme d'actions,
- pendant la mise en œuvre des actions, à l'encadrement de chacune des actions du programme avec un appui privilégié sur toutes les actions ayant pour principale thématique le patrimoine naturel.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement des subventions aux associations suivantes pour un montant de 43 800 euros à la FRAPNA, pour un montant de 16 800 euros à la LPO, et pour un montant de 6 000 € au CEN pour l'année 2018,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de partenariats afférentes à ces demandes de subventions,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget de fonctionnement de l'exercice 2018 Développement durable énergie pour la somme de 59 000 € et au budget de fonctionnement des Rivières pour 7 600 €.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU